Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260121-DEL_2026_02-DE

République française

CCAS
B.P. 1
Place Joseph Le Clanche
56400 LE BONO

CCAS de LE BONO

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du CCAS de Le Bono du 21 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 janvier, le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué par courrier du 16 janvier 2026, s'est réuni à 18h30, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves DRÉVÈS, Président du CCAS.

Présents : Mme Annie AUDRAN GARCIA– M. Christian CLAISSE – Mme Sabine CAMENEN – Mme Christine EVO – Mme Marie-Hélène LE GOLVAN – Mme Gaëlle MANDART BEYSSAC – Mme Marie-Anne LE PORHO – M Rodolphe LE MORILLON – Mme Liliane MAHEO - Mme Emmanuelle ROTIEL

Absent excusé et pouvoir : -

Absent non excusé :

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 11 Procuration : 0
Votants : 11

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne LE PORHO

DÉLIBÉRATION N°2026/01

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du 19 novembre 2025.
A noter la correction du libellé de la décision de la délibération n° 2025/30 : « *approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 15 octobre 2025* ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 19 novembre 2025.

Annexe A01 : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 19 novembre 2025.

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication / notification.

Le 21 janvier 2026
Pour copie conforme,
Le Président
M. Yves DRÉVÈS

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260121-DEL_2026_02-DE